



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 54140

### Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur le devenir du réseau information jeunesse. Ce réseau compte aujourd'hui 1 530 structures qui accompagnent cinq millions de jeunes dans leurs diverses démarches. Il couvre l'ensemble du territoire à travers ces vingt-six centres régionaux information jeunesse (CRIJ), ce qui en fait un acteur essentiel du service public de l'orientation. Depuis sa création en 1969, il permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des professionnels. Au mois d'octobre 2013, le ministère a lancé un projet intitulé « Enquête urbaine » porté par le cabinet d'études Plein sens et des étudiants. Ce projet « pour les jeunes et par les jeunes » portait sur une étude de terrain pour définir les besoins d'information des jeunes et mieux répondre à leurs attentes vis-à-vis des politiques publiques. Les résultats de cette enquête ont été publiés le 4 mars 2014. Elle pointe la faible fréquentation des institutions par les jeunes et la nécessité de repenser les outils de communication en direction du public jeune, avec un développement plus important du numérique. Le choix de cet opérateur, ainsi que la thématique de cette enquête, ont alerté un certain nombre de collectivités porteuses d'un point information jeunesse (PIJ) labellisé. L'inquiétude tient au fait que, dans l'enquête du ministère, il est très peu fait référence au réseau information jeunesse (BIJ, PIJ), pourtant très présent, notamment dans les territoires ruraux. Elle souhaite donc connaître ses intentions concernant la pérennité de ces points d'accueil et leur devenir dans le cadre de l'évolution du service public de l'orientation.

### Texte de la réponse

Le ministère chargé de la jeunesse soutient le réseau Information Jeunesse (IJ) dont il labellise les structures. Par ailleurs, il prend en considération l'articulation du réseau IJ avec le service public de l'orientation (SPO). Cet objectif s'inscrit dans le chantier 1 du plan d'action gouvernemental en faveur de la jeunesse adopté par le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) en janvier 2013. Ainsi, la création d'un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes, tout en prenant en considération les évolutions du SPO, constitue une des mesures du plan priorité jeunesse. Le réseau IJ est un acteur important pour la mise en place de cette mesure. Dès 2011, le ministère chargé de la jeunesse avait mobilisé et accompagné les acteurs IJ dans la mise en place du SPO, permettant ainsi la labellisation de la quasi-totalité des centres régionaux d'Information jeunesse (CRIJ) et d'une centaine des bureaux ou de points d'information jeunesse (BIJ-PIJ). Depuis 2013, dans un contexte de renforcement du droit de l'orientation tout au long de la vie et de réforme du SPO, il est partie prenante avec d'autres ministères et en lien avec l'association des régions de France, de la mise en place et du suivi d'une préfiguration de la nouvelle organisation du service public de l'orientation auprès de huit régions volontaires (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes). A ce titre, il participe au groupe de travail national sur l'accompagnement des acteurs du SPO et est cosignataire d'une instruction aux préfets de région présentant les modalités de cette préfiguration. En complément de cette démarche, le ministère chargé de la jeunesse, soutient dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) des expériences menées dans les huit régions préfiguratrices sous la coordination des CRIJ. L'objectif est de conforter l'Information jeunesse dans une approche spécifique de l'orientation en complémentarité des acteurs du nouveau SPO, afin d'assurer l'intégration et/ou le renforcement de la dimension information et accompagnement des jeunes. Ce programme

d'expérimentation initiée en 2013, se déroule jusqu'à fin 2014. Il devrait permettre la production d'analyses et de préconisations pour le réseau IJ en adéquation avec la généralisation du SPO dans sa nouvelle configuration. Enfin, l'information des jeunes ne saurait se construire sans l'interlocution avec les jeunes usagers et c'est dans ce cadre que l'étude Enquête urbaine avait été menée ; les préconisations ayant porté particulièrement sur quatre différentes modalités de mobilisation des jeunes aux offres d'information et d'orientation. Certains CRIJ, ont initié et développé des expérimentations et services intégrant attentes et stratégies d'information des jeunes. Les services du ministère sont attentifs à la conduite et à la mutualisation de ces différentes explorations au sein du réseau, qui relèvent de la coordination nationale représentée par le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) et par l'Union nationale de l'Information jeunesse (UNIJ).

## Données clés

**Auteur** : [Mme Pascale Got](#)

**Circonscription** : Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 54140

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : Femmes, ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [22 avril 2014](#), page 3383

**Réponse publiée au JO le** : [11 novembre 2014](#), page 9544